



A l'attention des membres et amis du Poste

St-Aubin, le 22 septembre 2021

Passeport sanitaire et cultes : Communiqué des Conseils de Direction (CDP) et de Poste (CP)

Chers amis,

Pour donner suite à l'introduction en Suisse du passeport sanitaire, la direction de notre poste a dû mettre en place de nouvelles mesures concernant les cultes. Comme vous le savez, une dérogation est offerte, notamment aux églises chrétiennes, pour continuer d'offrir des services religieux à des personnes non vaccinées ou non testées.

Les CDP et CP de notre communauté devaient donc statuer entre deux choix :

1. Adopter le principe du passeport sanitaire

- a. Avantages (notamment)
 - Pas de port du masque ni de distance à respecter.
 - Pas de traçage ni de limitation du nombre d'auditeurs
 - Possibilité d'avoir des collations
- b. Inconvénients (notamment)
 - Pas d'accès en présentiel aux personnes non testées ou non vaccinées

2. Adopter la dérogation offerte pour les offices religieux

- a. Avantages (notamment)
 - Accès en présentiel possible aux personnes non testées ou non vaccinées
- b. Inconvénients (notamment)
 - Port du masque obligatoire
 - Tenue des distances obligatoire
 - Traçage et limitation du nombre d'auditeurs (50 par lieux)
 - Collations interdites

Afin de rester un lieu ouvert à tous et de privilégier l'unité, les CDP et CP ont décidé de profiter de la dérogation offerte pour les services religieux et d'appliquer les règles supplémentaires. Même si elles peuvent paraître chicanieuses, il est de notre devoir de les respecter afin de ne pas compromettre ce privilège de demeurer un lieu d'accueil ouvert à tous.

Les cultes continueront donc d'avoir lieu avec port du masque et respect des distances, comme ces dernières semaines. A cela s'ajoute le traçage et une sortie rapide dès la fin du culte. Les CDP et CP vous remercient par avance de jouer le jeu.

Pour les dimanches où nous atteindrons la limite des 50 personnes, le culte sera projeté en direct dans une salle annexe, avec entrée séparée. Ceci assurera une place à chacun tout en respectant les règles en vigueur.

Bien que l'inscription au culte ne soit pas une obligation, les organisateurs et l'équipe technique vous remercient de vous annoncer via le QR code ou via le lien informatique ci-dessous. Ainsi, ils pourront anticiper les pics d'affluence et prendre les dispositions nécessaires. L'annonce est possible dès le lundi matin, jusqu'au samedi midi; chaque annonce valant pour le culte du dimanche suivant. Pas de soucis en cas d'oubli, vous serez toujours les bienvenus ! Tout comme les personnes qui pousseront la porte de nos locaux sans savoir qu'elles pouvaient s'annoncer...

Les CDP et CP réévalueront la situation au fil des semaines.

Merci de prier pour que l'Esprit de Christ nous maintienne dans l'unité et crée en nous le vouloir et le faire pour y parvenir. N'oublions pas non plus que Dieu nous appelle à la mission. Qu'il fasse de chacun de nous, des témoins courageux et joyeux de sa Bonne Nouvelle là où nous vivons.

Conseil de Direction et Conseil de Poste
de l'Armée du Salut, Poste de St-Aubin

Lien pour vous annoncer pour les prochains cultes (dès le lundi matin et jusqu'à samedi 12h00) :

<https://forms.gle/FVAiwxKx2vpBcY6i8>

ou via le QR code (utilisez l'application de scannage avec l'appareil photo de votre smartphone) :

